



## REGLEMENT PARTICULIER

VISA

LIGUE B.F.C.04

n° 01-480  
du 18/06/25

## MODERNE

## 11<sup>ème</sup> RALLYE DU SEL

**15-16 Août 2025**

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 23 Juin 2025
Ouverture des engagements :	Lundi 23 Juin 2025
Clôture des engagements :	Lundi 04 Août 2025 (Minuit)
Parution du carnet d'itinéraire :	Samedi 09 Août 2025
Dates et heures des reconnaissances :	Samedi 09 Août 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Vendredi 15 Août 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 Boulangerie Millet Frères – 5 Place Bel Air – 39330 Mouchard
Retrait du Road book :	Vendredi 15 Août 2025 de 17h30 à 21h30 Gymnase – Rue des 3 Chênes – 39330 Mouchard
Vérifications administratives le :	Vendredi 15 Août 2025 de 17h45 à 21h45 Stade Louis Javel – Rue des 3 Chênes – 39330 Mouchard
Lieu :	Vendredi 15 Août 2025 de 17h45 à 22h00 Stade Louis Javel – Rue des 3 Chênes – 39330 Mouchard
Vérifications techniques le :	Vendredi 15 Août 2025 à 21h30 Gymnase – Rue des 3 Chênes – 39330 Mouchard
Lieu :	Vendredi 15 Août 2025 à 22h00 Stade Louis Javel – 39330 Mouchard
Heure de mise en place du parc de départ le :	Vendredi 15 Août 2025 à 22h00 Stade Louis Javel – 39330 Mouchard
Lieu :	Samedi 16 Août 2025 à 7h35 Stade Louis Javel – 39330 Mouchard
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le :	Samedi 16 Août 2025 à 18h48 Stade Louis Javel – 39330 Mouchard
Lieu :	Samedi 16 Août 2025 Peugeot Salins-les-Bains - 42 Av. Aristide Briand - 39110 Salins-les-Bains
Publication des équipages admis au départ le :	60 € TTC
Lieu :	Samedi 16 Août 2025, ½ heure après l'arrivée du dernier concurrent
Publication des résultats le :	Samedi 16 Août 2025, ½ heure après l'affichage définitif du Rallye
Remise des prix le :	Stade Louis Javel – 39330 Mouchard
Lieu :	

---

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile du Jura organise le 11<sup>ème</sup> Rallye du Sel en qualité d'organisateur administratif et technique.

L'association Sportive Automobile du Jura organise un rallye régional à participation étrangère (PEA).

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile BOURGOGNE FRANCHE-COMTE sous le numéro **61** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **480** en date du **18/06/2025**.

---

### **Comité d'Organisation**

Nom : **ASA Jura**

Président : **Christophe BOURGES**

Membres : **Le bureau et les membres de l'ASA JURA**

Téléphone : **07.61.97.07.84**

Mail : [asa.jura@laposte.net](mailto:asa.jura@laposte.net)

Internet : [www.asajura.fr](http://www.asajura.fr)

---

### **Secrétariat du Rallye pour les concurrents**

Nom : **ASA JURA – Chez Charline Dichamp**

Adresse : 5 Faubourg du Tartre – 25560 La Rivière-Drugeon

Téléphone : 06.44.23.22.12 (privilegié le mail)

Mail : [asa.jura@laposte.net](mailto:asa.jura@laposte.net)

---

Permanence du Rallye : **Gymnase – Rue des 3 Chênes – 39330 Mouchard**

Le Vendredi 15 Août de 15h00 à 23h00 et le Samedi 16 Août de 07h30 à 23h00

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

---

---

### 1.1P. OFFICIELS

Commissaire Sportifs Président :..... Josiane CHARLEUX Licence n° 9434  
Commissaire Sportifs :.....Thierry MOREL Licence n° 4906  
Commissaire Sportifs :.....Maryse DOREY Licence n° 3123  
Directeur de Course :.....Christian HAMON Licence n° 29685  
Directeur de Course Adjoint :.....Philippe DREAU Licence n° 2281  
Directeur de Course Adjoint aux ES 1/3/5 :..... Hubert BENOIT Licence n° 3617  
Directeur de Course Adjoint aux ES 2/4/6 :..... Joël JUGNIOT Licence n° 6813  
Directeur d'épreuve chronométrées ES 1/3/5 :..... Martial PEUGEOT Licence n° 44386  
Directeur de Course Adjoint ES 1/3/5 :.....Olivier DEVAUX Licence n° 1751  
Chronométreurs départ ES 1/3/5 :..... à définir Licence n°  
Chronométreurs arrivés ES 1/3/5 :.....à définir Licence n°  
Médecin ES 1/3/5 :..... Docteur Eliane BRETL Licence n° 348380  
Directeur d'épreuve chronométrées ES 2/4/6 :.....Jacky LEPEULE Licence n° 13663  
Directeur de Course Adjoint ES 2/4/6 :.....Jean-Marc DELOY Licence n° 6830  
Chronométreurs départ ES 2/4/6 :..... Sylvie FAIVRE Licence n° 11039  
Chronométreurs arrivés ES 2/4/6 :.....Jean-Marie TSCHOFFEN Licence n° 196872  
Médecin ES 2/4/6 :.....Docteur Stéphanie Dazy Licence n° 225283  
Directeur de Course Véhicule 00 :..... Marc BRODUT Licence n° 111034  
Directeur de Course Véhicule 000 :.....Philippe SOUCELIER Licence n° 30892  
Directeur Administratif :.....Brigitte DREAU Licence n° 2282  
Commissaires Techniques Responsables :..... Michel PETETIN Licence n° 217737  
Commissaires Techniques :.....Jean-Luc LAPLANCHE Licence n° 19578  
:.....Jean-Louis REVERCHON Licence n° 6835  
:.....Arnaud CATELIN Licence n° 353737  
Commissaire Technique Trophée FR6 :.....Laurent BRAURE Licence n° 196163  
Commissaire Technique Stagiaire :..... Jean-Charles LEVENEUR Licence n° 361540  
Directeur de Course séance d'essai :..... Jacky LEPEULE Licence n° 13663  
Commissaire Technique séance d'essai :..... Jean-François GERARD Licence n° 136207  
Médecin séance d'essai :..... Docteur Eliane BRETL Licence n° 348380  
Véhicule Tricolore :..... Jean-Christophe OUDIN Licence n° 236865  
Véhicule Autorité :..... Christophe BOURGES Licence n° 13672  
Véhicule Balai :.....Gérard PORA Licence n° 57091  
Véhicule Info :..... Rémy BARBIER Licence n° 298508  
:.....Perrine LALLEMENT Licence n° 299092  
Chargé des relations avec les Concurrents (CS) :.....Brigitte DREAU Licence n° 2282  
:..... Martine REVERCHON Licence n° 14505  
Chargé des relations avec les Commissaires :..... Amélie LEPEULE Licence n° 252501  
Chargé des relations presse :..... Raymond GUINCHARD Licence n° 9092  
Speaker :..... Stéphane GRILLOT  
Informatique & Classement :..... LEE – LC Chrono  
Sécurité radio :..... ALT Group

***En dehors des membres du Collège, tous les officiels sont juges de faits.***

---

### 1.2P. ELIGIBILITE

#### Le Rallye régional du Sel compte pour :

- ✓ La Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 2
- ✓ Les Challenges de la Ligue Régionale du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté 2025 (Pilotes-Copilotes-Commissaires)
- ✓ Le Challenge Pilote & Copilote ASA JURA 2025

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés devront prendre connaissance de leurs heures de convocation aux vérifications administratives et techniques sur le site de l'ASA JURA.

Vérifications administratives et techniques : **Vendredi 15 Août 2025 de 17H30 à 21h30**

Lieu : **Gymnase et Stade Louis Javel – Rue des 3 Chênes – 39330 Mouchard**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye 11<sup>ème</sup> Rallye du Sel 2025 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 4 Août 2025 (minuit)**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum pour les 3 catégories confondues.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : ..... **335,00 €**
- Equipages 50% ASA JURA : ..... **325,00 €**
- Equipages 100% ASA JURA : ..... **315,00 €**
- Participation séance d'essai (Shakedown) : ..... **120,00 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : ..... **670,00 €**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, **avant le Lundi 04 Août 2025 (Minuit)**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

**ASA JURA – Chez Charline Dichamp**

5 Faubourg du Tartre – 25560 La Rivière-Drugeon

Mail : [asa.jura@laposte.net](mailto:asa.jura@laposte.net)

- Aucune retenue ne sera appliquée pour les forfaits, sous réserve qu'ils soient justifiés et déclarés avant l'ouverture des vérifications administratives complémentaires.

### 3.3P. ORDRE DE DEPART

VHC – Modernes – VHRS

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement à l'intérieur du parc d'assistance.

Lieu :

Zone d'Activité de Bel Air à Port Lesney et en face du restaurant « La Tonnelle - 38 Grande Rue - 39330 Pagnoz

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 11<sup>ème</sup> Rallye du Sel représente un parcours de 195,90 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 38.10 km.

Les épreuves spéciales sont :

- **ES 1-3-5 : IVREY - ST-THIEBAUD = 5.20 km**
- **ES 2-4-6 : DOURNON - LES THESY – ARESCHEs = 7.50 km**

Ordre de départ dans l'ordre croissant des numéros pour toutes les sections.

### 6.2P. RECONNAISSANCES

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 passages.**

Des contrôles seront effectués par les organisateurs et la Gendarmerie.

Ces derniers transmettront au directeur de course des dossiers pour application des sanctions prévues dans la réglementation générale des rallyes.

#### 6.2.1P.

Les reconnaissances seront ouvertes **UNIQUEMENT** le :

- **Samedi 09 Août 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- **Vendredi 15 Août 2025 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**
- 

Le road book est à retirer à :

**Boulangerie MILLET Frères**

5 Place Bel Air  
39330 MOUCHARD

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 7.5.20 Séance d'essais "Shakedown" de 2.6 km

Une séance d'essais sera organisée le Vendredi 15 Août de 9h à 12h et de 13h30-18h.

Plus d'informations vous sera communiquées par mail après inscription.

Elle est réservée aux concurrents Moderne et VHC engagés à l'édition 2025 qui auront fait part, sur leur engagement, leur participation et auront acquitté un droit de 120 €.

Au cours de ces essais, seul l'équipage engagé peut se trouver à bord de la voiture. Le copilote peut être remplacé par une personne titulaire d'une licence. Dans ce cas, ses coordonnées devront être communiquées au plus tard 48h avant le début de la séance d'essai.

Vous effectuerez les vérifications administratives définitives. Un commissaire technique vérifiera à minima la conformité des équipements de sécurité des voitures et équipages avant votre départ à la séance d'essais.

Les vérifications techniques définitives se feront à Mouchard.

L'équipage devra être en condition de course. Les règles à observer sont celles appliquées en course.

**LES VOITURES DEVRONT SE PRESENTER AU DEPART AVEC LE STICKAGE DU RALLYE.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

### Trophées et Prix

**Scratch :**  
1<sup>er</sup> : 200 € + Engagement 2026 + 1 trophée  
2<sup>e</sup> : 150 € + 1 trophée  
3<sup>e</sup> : 100 € + 1 trophée  
4<sup>e</sup> : 50 € + 1 trophée (si 120 concurrents)

**Féminin :**  
1<sup>er</sup> : 120 € + 1 trophée  
2<sup>e</sup> : 1 trophée  
3<sup>e</sup> : 1 Trophée

**Classe :**  
1<sup>er</sup> : 300 € + 1 trophée (si 4 ou plus de 4 partants)  
2<sup>e</sup> : 200 € + 1 trophée (si 6 ou plus de 6 partants)  
3<sup>e</sup> : 100 € + 1 trophée (si 8 ou plus de 8 partants)  
4<sup>e</sup> : 50 € + 1 trophée (si 12 ou plus de 12 partants)

Les prix sont cumulables mais divisés par 2 si le nombre de partants est de 3 ou moins de 3 pour le 1<sup>er</sup> de classe. A noter que les engagements et remises remportés par les pilotes sont nominatives et non transmissibles.

Les chèques seront envoyés aux concurrents dans les 2 semaines suivant le rallye.

Pour les concurrents étrangers, merci de transmettre votre RIB lors des vérifications administratives. Les frais de virement seront déduits de la prime versée en euros.

**La remise des prix se déroulera le Samedi 16 Août 2025, 30 minutes après le délai de réclamation, au Stade Louis Javel à Mouchard.**